
MEMOIRE ENVOYE A SON EXCELLENCE ABDELAZIZ BOUTEFLIKA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Abdelhamid Mehri

La crise qui secoue le pays depuis quinze ans est toujours en attente de solution. Elle génère même d'autres crises et les alimente, comme cela est le cas en Kabylie et dans de nombreuses autres régions du pays. Il est impossible que cette crise puisse perdurer plus longtemps sans mettre le destin du pays en danger.

Le différend était grand au début de la crise sur la meilleure manière de la résoudre. Les options qui se posaient à l'époque étaient toutes théoriques. Aujourd'hui, un examen objectif des politiques mises en œuvre et la révision des propositions d'hier à la lumière de ces politiques, peut aider à parvenir aux solutions efficaces ouvrant pour le pays des perspectives d'avenir. Cela ne signifie pas qu'il s'agit de relancer la polémique et le débat sur la politique choisie en 1992, ni de se demander si l'annulation des élections était un arrêt de l'ensemble du processus démocratique ou une simple suspension d'un processus électoral. Le présent répond de lui-même à cette question.

Le plus important est de partir de la réalité actuelle qui, malheureusement, continue d'être marquée par les phénomènes de violence et les batailles stériles et d'être dominée par les prétextes servant à justifier la politique d'exclusion et de marginalisation. Cette réalité, par ce qu'elle comporte et ce qu'elle annonce, commande de manière pressante de sortir le pays de la crise par une solution démocratique globale mettant fin définitivement à la violence et à l'exclusion.

La réalité d'aujourd'hui s'incarne dans une série de questions dont je résume succinctement les plus importantes.

La violence armée demeure l'aspect le plus important de la crise en dépit d'une réduction du nombre des victimes. Elle est encore latente, comme une maladie durable, sur l'ensemble du territoire national. Le plus grave est la banalisation et l'accoutumance à l'égard de cette violence. Son apparition répétée et ses déplacements sont devenus des faits quotidiens que la presse évoque comme de simples bulletins météo. Le phénomène de violence continue, par ses conséquences graves et multiples, à être un facteur essentiel de la vie politique. La réduction du phénomène de la violence n'a pas élargi

l'espace des libertés publiques. La plupart des lois et mesures prises dans le cadre de la lutte contre la violence – notamment l'état d'urgence – sont encore en vigueur et elles touchent surtout les citoyens qui respectent la loi et non ceux qui se mettent hors-la-loi. Un peu de violence ou beaucoup de violence ont le même effet sur la vie politique. Cela rappelle ce que les exégètes religieux disent à propos du vin « si beaucoup de vin rend ivre, un peu est néanmoins péché ». L'opacité qui entoure certains phénomènes de violence a conduit à poser la question de « qui tue qui ? ». Cette interrogation n'a pas reçu de réponse si ce n'est d'être considérée comme une injure dans le lexique de la crise algérienne. Il importe de rappeler que la réduction de la violence a été, essentiellement, un résultat d'un long travail politique qui n'est pas apparu au niveau public. Ce travail, en dépit de ses limites, a abouti à des résultats positifs partiels et confirme la validité de l'appel à une solution politique globale y compris du phénomène de violence. Un appel que certains persistent à considérer comme une complicité avec la violence armée ou une volonté de ne pas y faire face. Des lors que l'armée nationale populaire et l'ensemble des services de sécurité font de la lutte contre la violence une priorité avec tout ce que cela commande comme efforts et moyens et ce que cela engendre comme effets et conséquences, il serait erroné de considérer que la violence est terminée et que la crise est finie.

La carte politique de la société algérienne n'a pas changé fondamentalement par rapport à ce qu'elle était au début de la crise.

Cette réalité a été exprimée par de nombreux responsables politiques et certains responsables de l'armée. Les multiples élections organisées au cours des dernières années dégageaient une carte politique conforme aux vœux du pouvoir sans refléter l'image de la société, ni exprimer ses mouvements profonds. La gestion des affaires de l'Etat et du pays sur la base de cette carte a mené, dans de nombreux cas, à des erreurs qui auraient pu être évitées. Parmi elles, la constitution des assemblées élues qui a ouvert la voie toute grande à l'arrivisme et à l'opportunisme, minant le champ politique pour des cadres compétents qui, dans un

environnement ouvert, auraient pu être mis à profit au service de la nation.

Le recours aux interdits pour traiter les phénomènes politiques et sociaux est un choix stérile. La « constitutionnalisation » de ces interdits en vue d'éloigner les éléments constitutifs de l'identité nationale de l'action politique et de changer la carte politique n'a eu qu'un effet administratif portant sur le changement de dénomination. Au niveau de la pratique, l'alimentation de l'action politique par des sources religieuses ou linguistiques n'a pas cessé. Elle a même évolué et pris, au niveau populaire et officiel, des canaux nouveaux. La volonté de maquiller la carte politique de la société est le principal élément de gestion des élections par les voies et moyens « garantissant » la carte désirée par le pouvoir.

La construction du régime démocratique souhaité, seule alternative pour mettre fin à l'injustice et à l'extrémisme, n'a pas été réalisée.

Le produit des politiques qui ont couvert la dernière décennie est une construction d'un régime d'apparence démocratique pouvant leurrer l'observateur lointain mais qui ne constitue pas un cadre réel pour la gestion de l'Etat et de la société, ni pour un véritable lien entre gouvernants et gouvernés. Les multiples phases de transition qui ont marqué cette période n'ont pas construit les bases saines de l'édification de la démocratie. Elles n'ont été en réalité que des tergiversations pour éviter de trancher sur l'option démocratique sous prétexte que le peuple n'y serait pas apte. Dans cette vision, ceux qui refusent la démocratie rejoignent ceux qui en ont peur ou ceux qui font mine d'avoir peur pour elle. La persistance à donner de la démocratie cette pale image, notamment au niveau des assemblées élues, est de nature à désespérer les citoyens de la démocratie comme mode de gouvernance et à alimenter, par conséquent, la tentation de recourir à la violence comme moyen de changement.

Cette construction hybride entre un fond de parti unique et un multipartisme d'apparat n'a pas administré la preuve de sa grande efficacité dans la gestion des affaires de la société et de l'Etat. L'incapacité de l'administration à répondre aux préoccupations des citoyens dans les différents domaines avec l'efficacité souhaitée en est le signe le plus patent et c'est celui que ressentent quotidiennement les citoyens. Elle s'ajoute aux turbulences qui marquent le fonctionnement des assemblées élues, la faiblesse de leurs ressources et l'absence de confiance des citoyens à leurs égards. Mais cette incapacité se manifeste aussi dans le blocage des grandes réformes rendues impératives par l'évolution de la société. Des réformes dont on parle énormément. Mais des réformes qui sont demeurées au milieu du chemin en dépit des

efforts mis à les réaliser. La part qui revient à l'exécutif en matière de réformes apparaît dans des textes, souvent flamboyants, mais sans prolongements dans la réalité concrète. La part qui commande l'adhésion des concernés est totalement absente car le débat démocratique sérieux est inexistant. Elles sont confiées à des groupes d'experts dont la capacité est amoindrie par l'absence de lien entre la compétence technique et l'éclairage politique. Au contraire, certaines de ces réformes sont littéralement interdites de débat et de participation des concernés comme ce fut le cas pour le système éducatif.

La persistance de la crise a affaibli la position algérienne vis à vis des grandes puissances.

Le désintérêt, apparent, et le silence des grandes puissances à l'égard de ce qui se passe en Algérie est appréhendé par certains comme une amélioration de l'image extérieure du pays. La diplomatie algérienne a déployé de grands efforts pour atteindre ce but et elle continue de multiplier les démarches pour lier la crise algérienne au spectre du terrorisme mondial. Certains responsables algériens continuent de caresser l'espoir qu'en se mettant dans la même tranchée que les Etats-Unis cela transformerait en victoire notre échec à résoudre la crise. Cette orientation pourrait conduire le pouvoir algérien à marchander les positions de l'Algérie sur certaines questions – ou son silence dans certains cas – en contrepartie de l'illusion que cela permettrait au pays de régler ses problèmes. Dans ce contexte, la question se pose de savoir quel gain peut escompter l'Algérie d'une coopération avec l'Otan, une organisation qui a contribué à la guerre coloniale contre le peuple algérien et qui a couvert, par son silence et sa complicité, tout ce qui a été fait au cours de la guerre comme crime contre les algériens et contre l'humanité. Rien n'a émané depuis de l'Otan qui indique que sa nature et sa politique ont changé par rapport à ce qu'elles étaient dans le passé.

La multiplication des constitutions et des révisions conjoncturelles qui ont été faites n'a pas apporté une accumulation institutionnelle assurant la stabilité. Elle a conduit de nombreuses voix à demander que l'on mette fin à la pratique de confection des constitutions sur mesure. D'autres ont appelé à un retour au point de départ par l'élection d'une assemblée constituante chargée d'élaborer une nouvelle constitution. Cela est encouragé par une situation constitutionnelle délétère, la tendance à l'irrespect des textes, la confusion des compétences qui, dans de nombreux cas, a débouché sur des violations graves du principe de la séparation des pouvoirs. Les institutions constitutionnelles en sont arrivées à s'opposer au lieu de se compléter. Tout cela rend nécessaire des réformes constitutionnelles importantes

fondées sur une étude approfondie des aspects positifs et négatifs de l'expérience constitutionnelle et qui couronnera un débat politique serein destiné à les faire mûrir et à les placer dans une démarche générale d'un retour du pays à une situation normale.

Les circonstances historiques traversées par le pays n'ont pas fourni à l'armée nationale populaire les conditions qui l'habilitent à un nouveau rôle en cohérence avec l'édification d'un régime démocratique et les exigences de l'époque. L'ANP en tant qu'héritière de l'ALN (armée de libération nationale) et en tant que partie du régime mis en place après l'indépendance, dispose d'un patrimoine qui doit être distingué des aspects négatifs et des spécificités des deux périodes, celle de la guerre de libération et du régime du parti unique. Cette mission revient aux cadres de l'ANP par les moyens qui sont conformes à la nature de l'institution et qui permettent l'efficacité nécessaire. Pour le présent, l'armée se considère encore engagée par les politiques retenues pour résoudre la crise telles que planifiées par certains de ses dirigeants en 1991. Cet engagement, au sens militaire, trace les lignes rouges et considère toute critique ou évaluation de cette politique comme une atteinte à la sécurité du pays et à ses intérêts supérieurs et appréhende avec méfiance toute démarche de solution de la crise par la voie du dialogue. Sortir le pays du cycle de la violence est donc une condition essentielle pour habiliter l'armée à ce rôle.

Un rôle nécessaire car il est de nature à rassurer sur la viabilité des institutions démocratiques élues par les algériens et à garantir l'honnêteté d'une orientation vers la fin de la crise en évitant que l'on s'embourbe dans les marécages des règlements de comptes individuels et collectifs.

Les partis politiques et les organisations de la société rencontrent des difficultés immenses à assumer leurs rôles à l'exception de ceux qui gravitent en satellites du pouvoir. De nombreux partis et organisations sont assiégés par des pressions et des « complots scientifiques » plus ou moins importants selon la proximité ou l'éloignement à l'égard du pouvoir. Ces agissements ne sont pas des dépassements limités ou conjoncturels. Ils découlent d'une vision globale de gestion de la vie politique dictée par l'impératif de faire de « l'édifice démocratique » une simple devanture. Les concepteurs veillent, bien entendu, à ce que la vie politique soit conforme à cet édifice. Cette insistance à « gérer » l'espace politique constitue un curieux paradoxe avec la proclamation publique, qui n'a pas toujours été sagement appliquée, d'une réduction du rôle de l'Etat dans le domaine économique. Si la gestion administrative des entreprises publiques n'a pas donné de résultats probants, existe-t-il une

croissance que la gestion de la vie politique par l'Etat via certains de ses services pourrait donner de meilleurs résultats ? Personnellement, je n'y crois pas. La situation qui prévaut au FLN qui était et demeure le laboratoire où s'appliquent les techniques de gestion masquée par le haut, la « crise » qu'il a traversée à la veille de la présidentielle et le « traitement » qui lui a été appliqué, confirment cette vision pessimiste. Elle explique, très largement, la faiblesse des partis et des activités partisanes en Algérie et rend sans consistance les lamentations à l'égard de cette faiblesse notamment à la veille des présidentielles.

La constitution de partis et d'organisations sociales est soumise, le plus souvent, à une volonté qui n'a rien à voir avec la loi. Les justifications fournies pour rejeter l'agrément de certains de ces partis soulèvent désormais des questions graves. Des demandes d'agrément déposées par certaines personnalités notoires sont refusées sous l'argument que certains de ses membres sont des citoyens ayant adhéré au FIS. Cet argument soulève de nombreuses questions ? Existe-t-il un jugement collectif privant ces citoyens de leurs droits civiques ? Ou alors, le ministère de l'intérieur est-il habilité à décider la dose de droit qui est reconnue à ces citoyens ? Le simple « voisinage » avec ces citoyens serait-il de nature à priver le citoyen Ahmed Taleb Ibrahimi de jouir des libertés constitutionnelles ? D'une manière générale, est-ce que les algériens qui ont adhéré au FIS quand il était un parti légal et qui n'ont fait l'objet d'aucun jugement judiciaire, sont devenus des citoyens de seconde zone ?

Le peuple algérien considère que les élections, à tous les niveaux, ne font que remuer de faux espoirs. L'utilisation des élections, pendant longtemps, comme simple ornement démocratique du régime et comme instrument de confirmation de politiques préalablement décidées dans les cabinets, a rendu les électeurs méfiants. Ils perçoivent que ces élections sont conçues comme un moyen de gestion de ces politiques préétablies sans possibilité de les changer. Le taux d'abstention enregistré lors des dernières législatives est une fidèle traduction du sentiment dominant. Il n'est pas possible de répondre à ce phénomène d'abstention par l'assurance des mesures techniques en l'absence de l'honnêteté politique assurée par la confiance des citoyens à l'égard du système politique. Le fait que le président de la république ait saisi dernièrement les organisations internationales et régionales pour surveiller les prochaines élections est un indice qu'il perçoit profondément cette situation. Mais le recours à ces organisations est inutile si les portes sont fermées aux forces politiques d'œuvrer à l'intérieur pour établir la confiance à l'égard des instruments démocratiques réels dans les années qui précèdent cette élection.

Les événements de Kabylie et ce qui en a découlé de drames ne peuvent être séparés de la crise générale. Les erreurs commises dans la gestion de ces événements sont une image à échelle réduite de la manière dont on a géré la crise-mère. Ces événements ont des causes politiques en premier lieu et le fait de les traiter par des moyens sécuritaires a été la cause de leurs complications. Appréhender ces événements en dehors de la situation générale du pays conduit à l'erreur. La tentative de résoudre la crise en Kabylie en l'isolant de la crise générale ne peut mener qu'à des solutions tronquées. Même les revendications qui semblent spécifiques à la région, comme celle relative à la langue amazigh, ne peuvent trouver de solutions efficaces que dans le cadre national global. Le FLN a proposé depuis plusieurs années, dans un mémorandum adressé au Haut Comité d'Etat (HCE), que parmi les questions devant être traitées pour résoudre la crise, figure l'élaboration d'un accord sur une politique nationale des langues. Cela signifie que la situation linguistique minée, héritée par le pays de la période coloniale, ne peut être résolue par des satisfactions passagères données aux partisans des thèses linguistiques, ni par des législations partielles qui n'ont pas de prolongements pratiques. Avant de légiférer, le pays a besoin d'une politique nationale étudiée et objective où les affluents linguistiques se complètent au lieu d'être en conflit. La fuite devant cette exigence fondamentale sous prétexte d'éloigner la langue de la politique a conduit à des décisions improvisées et des décisions par le haut, entraînant des discordes linguistiques où la notion de possession de langues étrangères se confond allègrement avec l'immigration vers elles.

Monsieur le président,

Ceci pour notre situation interne, mais les défis externes ne sont ni moins importants, ni moins graves et ils sont liés par de nombreux aspects.

Les relations internationales connaissent d'importants changements et des pressions lourdes sans précédents. L'Algérie n'est pas isolée de ces bouleversements, elle y est même plus sensible que d'autres pays. Ces bouleversements découlent de :

- La mondialisation en tant que produit de l'avancée de l'humanité dans le domaine des sciences, des connaissances, des techniques et des moyens de communications a réduit les distances entre les peuples en facilitant les possibilités de se connaître, de coopérer et d'être solidaires. Cependant, dans le même élan, elle a fourni aux forces hégémoniques dans le monde des moyens nouveaux pour consacrer la vieille dépendance et maintenir des rapports injustes entre forts et faibles et creuser le fossé entre les riches et les pauvres.

- La fin de la guerre froide qui aurait pu être un facteur puissant pour cueillir les fruits de la mondialisation dans son sens positif a coïncidé avec la volonté d'une gestion unilatérale des affaires du monde par les Etats-unis et la domination des forces qui ont un sens limité des responsabilités sur la politique extérieure de ce grand pays.

- Le recours à la force dans les relations internationales par certaines grandes puissances et l'extension du phénomène de violence chez les groupes et organisations clandestines, souvent par réaction à certaines politiques erronées, est un phénomène négatif grave. Son traitement au niveau international persiste à en ignorer les causes profondes tandis que certains Etats continuent à en faire un prétexte et un alibi pour asseoir leur hégémonie sur le monde.

- Tous ces facteurs réunis ont fait que la vie quotidienne des citoyens est davantage influencée par ce qui se passe dans le monde et par la politique qui lie l'Algérie ce monde. Il devient de ce fait nécessaire de fournir les informations justes et exhaustives aux citoyens dans le domaine des relations extérieures. Et de décider des choix fondamentaux de cette politique la base d'un solide consensus des forces politiques. Or, dans les faits, c'est le contraire qui existe. La politique étrangère continue d'être élaborée par des moyens archaïques et le domaine du traitement et de décision est très restreint, loin du public et du débat sérieux au niveau populaire et officiel. Les programmes et les positions des partis se limitent à des généralités pour tout ce qui se rapporte à la politique étrangère comme s'ils n'étaient pas concernés par cette évolution. Il est impératif de réhabiliter les relations internationales dans la vie politique générale et de créer des centres spécialisés pour les recherches et les études dans ce domaine. Outre le Haut conseil de sécurité, il convient d'inscrire dans la constitution, dans le cas où le champ pour des révisions constitutionnelles fondamentales serait ouvert, la création d'un Haut Conseil aux affaires étrangères qui aura la prérogative de trancher sur les grands choix et des orientations générales dans ce domaine.

Il reste qu'il y a des questions urgentes qui nécessitent, sur la base de ce qui précède, une démarche nouvelle et une orientation plus claire de la part de l'Algérie.

I - les relations avec les Etats-unis d'Amérique. Notre attachement à développer des relations d'intérêts et d'amitiés avec ce grand pays ne doit pas nous conduire à couvrir la politique extérieure américaine actuelle à l'égard des causes arabes et islamiques, que ce soit par notre accord ou par notre silence. Notre rejet de la violence dans les relations internationale ne

doit pas nous mener à lier nos problèmes intérieurs à la politique américaine dite "anti-terroriste" dans laquelle sont insérés toute résistance aux buts et aux visées de la politique américaine.

II - La question palestinienne doit bénéficier de la part de l'Algérie d'une position nouvelle et ferme. Ce qui se passe actuellement sur la scène palestinienne n'est pas une véritable démarche de solution juste et pacifique. Il s'agit d'une mobilisation de tous les moyens de force pour assujettir le peuple palestinien, à le contraindre à accepter ce qu'on veut lui imposer et à amener les gouvernements arabes à cautionner cette imposition. Reconnaître une telle solution imposée, quelle que soit la partie palestinienne qui la signerait sans que le peuple palestinien ne se soit exprimé sur le sujet en toute liberté, serait une complicité avec ses ennemis. S'engager dès à présent à reconnaître ce qui découlera des ces manœuvres serait un déni des droits légitimes du peuple palestinien.

L'Algérie est devant deux possibilités. Où les gouvernements arabes s'engagent sur un plan clair dans lequel ils assument pleinement leurs responsabilités pour une solution réelle de cette question – et l'Algérie peut y contribuer du fait de son expérience – ou bien elle proclame publiquement que la révolution du million de martyrs ne peut couvrir cet abandon vendu sous le label de la « solidarité arabe » avec la Palestine.

III - La construction maghrébine, dans son image actuelle, ne répond pas au désir des peuples de la région et à leurs aspirations car conçue sur mesure pour les régimes en place ; des régimes qui ne tiennent pas compte du souhait de ces peuples à plus de démocratie et de libertés et à une meilleure gouvernance dans la gestion des affaires de l'Etat et de la société. L'union du Maghreb arabe (UMA) a démontré une incapacité durable à agir même dans le cadre qu'elle s'est tracée elle-même. Il est paradoxal que les relations bilatérales entre pays membres de l'UMA, comme c'est le cas entre le Maroc et l'Algérie, se réduisent depuis des années à des niveaux inférieurs à ceux des relations ordinaires entre les Etats. Est-il suffisant dans ce cas d'échanger les accusations entre gouvernants pour se défausser de la responsabilité de l'échec de la construction unitaire devant les peuples ?

Il ne fait guère de doute que la crise a dispersé l'Algérie de réfléchir en profondeur à la question de l'unité du Maghreb arabe, à tirer les enseignements de l'expérience actuelle et à mûrir des alternatives plus prometteuses. Cela rend encore plus important l'impératif de résoudre la crise pour permettre à la diplomatie algérienne d'assumer un rôle plus efficace dans le Maghreb et dans le monde. L'évolution démocratique en Algérie et dans les autres Etats maghrébins est nécessaire à l'édification unitaire. Même la

question du Sahara, qui est une source de blocage sur le chemin de l'Union, pourrait trouver une solution adéquate si l'orientation démocratique se renforce dans les pays du Maghreb.

IV - Mesures pratiques

La situation générale que j'ai évoquée est le produit de nombreuses accumulations à travers les années et auxquelles ont participé tous ceux qui ont exercé des responsabilités publiques en Algérie. Aujourd'hui nous sommes tous appelés à les résoudre et à les dépasser. La démarche que j'entreprends aujourd'hui se fonde sur les considérations suivantes :

1- La conviction que la persistance de la crise dans le temps ne suffit pas pour la résoudre. Car le temps absorbé par la crise, le temps perdu dans les tentatives vaines de l'ignorer, est pris sur le temps nécessaire pour traiter les véritables problèmes du pays, de l'Etat et de la société.

2- Nous n'avons pas d'autres choix de sortie de crise que la solution politique qui ne signifie absolument pas accord idéologique entre les différentes parties. Cet accord idéologique n'est pas possible et il n'est pas exigible. Il s'agit d'une solution démocratique qui refuse en même temps la violence et l'exclusion. Une telle solution n'est pas faite par certaines parties pour être imposée à d'autres parties. C'est la solution construite pas tous et sur laquelle s'accordent tous.

3- Une telle solution commande, logiquement, la participation de toutes les parties y compris celles accusées par d'autres parties d'être responsables de la crise. Cette participation ne peut être considérée comme une réhabilitation d'une quelconque partie, elle est une valorisation de la démocratie dans le cas où tous acceptent la solution démocratique à la crise.

4- Le dialogue et les élections sont tous deux des moyens essentiels pour faire mûrir la solution proposée à la crise, à condition qu'ils soient utilisés sérieusement et honnêtement de manière à ce que l'une complète l'autre.

Sur la base de ce qui suit, je propose :

I - La convocation d'une conférence nationale, avec la participation de tous ceux qui sont susceptibles de contribuer au mûrissement d'une solution efficace à la crise, en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Appel à la cessation des actes de violence le plus rapidement possible et accord sur la manière d'utiliser les ressources politiques pour y parvenir.

- Accord sur les grandes lignes de la poursuite de la construction démocratique et levée des contraintes qui l'entravent.

- Accord sur les mesures visant à libérer l'action politique et médiatique et à permettre la

mobilisation des citoyens au sein des partis et des organisations sociales pour contribuer à sortir le pays de la crise.

II - Organisation d'élections législatives donnant à l'assemblée populaire nationale la légitimité et la crédibilité qui lui permettent d'assurer, outre le travail législatif ordinaire, les missions suivantes :

- Mener des révisions constitutionnelles fondamentales sur la base de l'expérience et des contributions des partis et des cadres de la nation en étroite coopération avec le président de la république.

- Débattre et adopter les cadres légaux des grandes réformes rendues nécessaires par l'évolution de la société et de l'Etat.

- Réviser les lois dictées par la crise et qui limitent les libertés publiques

- Créer une haute cour spéciale chargé d'examiner les plaintes de tous les citoyens qui ont souffert de la crise.

- Créer une commission nationale pour trouver des solutions efficaces au problème des disparus.

III - Organiser des élections communales honnêtes et crédibles fondées sur un véritable multipartisme afin de permettre aux assemblées communales, durant toute la législature, de prendre en charge ce qui suit :

- Résoudre les problèmes urgents des citoyens dans le cadre d'un programme spécial.

- Oeuvrer à traiter les effets locaux de la crise avec l'aide des associations sociales.

IV - Encourager la création de clubs ou de forums locaux permanents pour le dialogue qui seront animés par les cadres locaux de tous les horizons pour faire mûrir les solutions aux problèmes locaux tout en étant une école pour la pratique de la démocratie locale.

Recevez monsieur le président l'expression de ma haute considération.

Abdelhamid MEHRI

Le 5 mars 2004